



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 28 novembre 2018, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 28 Conseillers généraux (excusés : MM. Jacques Chollet et Christophe Pittet)

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2018 - approbation
2. Budgets 2019 du Foyer St-Vincent
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Investissements 2018 (CODEMS)
 - 2.2.2. Investissements 2019
 - 2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Vincent
3. Budgets 2019 de la Commune
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - 3.2.1. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge - demande de crédit
 - 3.2.2. Réaménagement de la route d'accès, secteur "Vers-la-Scie" - demande de crédit
 - 3.2.3. Renouvellement canalisation eau potable, secteur "Le Maupas" - demande de crédit
 - 3.2.4. Secteur "Les Combes" - demandes de crédits
 - a) Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable
 - b) Création d'un trottoir Les Combes - La Dola
 - 3.2.5. Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "La Moilleta" - demande de crédit d'étude

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

- 3.2.6. Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "Bois-du-Pâquier" - demande de crédit d'étude
- 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
4. Règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions - demande d'approbation
 5. Réseau Santé et Social de la Gruyère - demande d'approbation des statuts
 6. Planification financière 2018-2022
 7. Commission de l'énergie - élection d'un membre
 8. Commission Vuadens demain – rapport suite au sondage
 9. Divers

Ouverture de la séance par M. Jean-Luc Thomas

Bienvenue à cette 7ème séance du Conseil général et je vous remercie pour votre présence. Bienvenue également à nos auditeurs et à la presse ! 5 dossiers "papiers" sont à disposition.

Pour débiter je me dois de rappeler quelques règles :

- Sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent ni enregistrer, ni filmer les débats. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue dans ce sens au bureau du Conseil général
- Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée
- Comme d'habitude, chaque personne qui voudra s'exprimer utilisera un micro

Il est 19h30. Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 14 novembre dernier, a paru le 16 novembre 2018 dans la Feuille officielle n ° 46, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2018 – approbation.-

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2019 du Foyer St-Vincent.-

2.1 Budget de fonctionnement.-

La parole est donnée M. Paul-Henri Donzallaz pour la commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Chers collègues,

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Avant d'entrer dans le vif du sujet du budget de fonctionnement 2019, permettez-moi de vous donner quelques précisions.

Concernant la fusion des foyers de la Sionge : depuis notre dernière séance avec nos homonymes de Sâles, nous avons constitué un groupe de travail de 5 membres pour valider les réflexions qu'émet un nouveau "Comité de pilotage" dans le but de dégager des synergies dans les services, le personnel, etc.

Une réflexion est en cours afin d'identifier les besoins en infrastructure et en mobilier pour se rapprocher au plus près des normes en vigueur dans l'accompagnement des personnes âgées.

La gouvernance devient de plus en plus lourde et le groupe de travail souhaite accélérer le rapprochement entre nos 2 institutions afin de ne plus avoir de doublon dans toutes les séances auxquelles notre directeur participe soit à Sâles, soit ici à Vuadens. Les décisions du Conseil communal sont subordonnées à celles de notre partenaire.

Dans l'optique de gérer l'avenir de nos 2 foyers dans la durée, l'idée est de créer un seul comité de direction avec les compétences lui permettant d'optimiser et de prendre les décisions de part et d'autre, avec un nombre restreint de membres.

C'est ainsi que j'ai demandé à mes collègues du Conseil communal d'être déchargé de la fonction de Président de la commission de gestion du Foyer St-Vincent avec effet au 31 décembre 2018. Cette décision est également la conséquence d'un problème de santé qui m'a touché vers la mi-octobre.

Notre syndic, M. Daniel Tercier, reprendra le dicastère et donc la présidence de la commission administrative de gestion du Foyer St-Vincent.

Résultats :

L'excédent de charges du budget 2019 se verra allégé d'environ Fr. 28'000.-- en raison d'une décision de Grand Conseil d'augmenter de Fr. 2.-- le prix de pension. L'information étant parvenue après la publication du budget, nous ne l'avons pas modifié, sachant qu'une amélioration est attendue pour la clôture des comptes 2018.

Budget 2019 :

Le budget 2019 du Foyer St-Vincent présente un total de produits de Fr. 1'799'902.-- et un total de dépenses de Fr. 1'945'241.40. Le résultat est un excédent de charges de Fr. 145'339.40. Le bénéfice du secteur des soins de Fr. 41'000.-- fera l'objet d'un correctif des comptes à l'attention du Service de la Prévoyance Sociale à Fribourg, ce secteur étant censé être financé par la participation de l'Etat.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement 2019 du Foyer St-Vincent présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Le budget est présenté pour la 1^{ère} fois en 2 catégories, à savoir :

- le budget "soins" avec un excédent de Fr. 41'000.--
- le budget "socio-hôtelier" avec un déficit de Fr. 145'339.40

ce qui génère un budget global déficitaire de Fr. 104'339.40.

Notre scepticisme quant à la baisse des charges salariales mentionnée dans notre rapport du budget 2018 s'est avéré fondé.

A la lecture du budget de fonctionnement 2019, nous constatons que les synergies de la fusion avec le Foyer St-Joseph de Sâles ne produiront pas encore d'effets sur l'exercice 2019. Nous espérons néanmoins que l'exercice 2020 illustrera les effets positifs de cette fusion.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Enfin, nous avons pris bonne note que le rapport du Conseil communal sur les améliorations à apporter au fonctionnement et à la gouvernance du Foyer St-Vincent, dont la remise était prévue à fin novembre 2018, a été reportée au prochain Conseil général en mai 2019.

Après un examen détaillé du budget présenté, nous émettons un préavis favorable.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'était requise, la discussion est close.

2.2 Budget des investissements.-

2.2.1 Investissements 2018 (CODEMS)

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour la Commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames et Messieurs,

Je reviendrai sur la situation particulière que nous avons vécue l'an dernier au niveau de la direction de notre établissement de St-Vincent.

Lors de l'établissement du budget 2018, les personnes en charge de la marche des affaires courantes n'ont pas réussi à identifier les besoins en investissements dans le temps qui leur était imparti et nous vous avons présenté les investissements pour cette année lors de la séance du Conseil général du 2 mai dernier.

Le tableau des investissements était divisé en 2 parties. La partie régionale fait l'objet d'une autorisation de la part de la Commission de district pour les EMS que nous avons obtenue à l'époque.

Comme la part de l'amortissement et de l'intérêt provient des frais financiers calculés par jour et par résident, ni la Commission, ni le Conseil communal n'ont réalisé qu'une approbation du Conseil général était nécessaire pour un investissement qui incombait aux frais financiers. C'est pourquoi nous vous soumettons un investissement pour 2018 de Fr. 196'000.--.

Nous précisons que le bureau de l'accueil du rez-de-chaussée est déjà réalisé pour un montant de Fr. 25'000.--, et que les améliorations de la sécurité pour l'incendie et les cours s'y référant ont été réalisés en urgence pour un montant de Fr. 22'000.--. Le programme de comptabilité harmonisé avec le Foyer St-Joseph de Sâles est en commande pour une somme de Fr. 50'000.-- : cette dépense sera réduite d'environ 50 % en tenant compte que notre licence sera partagée avec Sâles et Broc. Une manière de faire des économies !

Nous sommes désolés de cette inadvertance totalement fortuite. Le financement se fera par un emprunt bancaire de Fr. 196'000.--. Les frais financiers représentent un intérêt de Fr. 3'920.-- et un amortissement Fr. 29'400.--. La charge annuelle de Fr. 33'320.-- sera à la charge de la CODEMS au travers des frais financiers.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

M. Bernard Sudan :

Le montant soumis au Conseil général le 28 novembre 2018, soit Fr. 196'000.-- pour la part CODEMS, était connu de la Commission financière en mai 2018. Toutefois, ce montant aurait dû être soumis à l'approbation du Conseil général le 2 mai 2018. Ce défaut de présentation est comblé par la séance de ce soir.

Bien qu'il s'agisse d'investissements prioritaires, nous relevons que sur le montant sollicité ce soir, trois postes totalisant Fr. 97'000.-- ont déjà été engagés sur l'exercice 2018.

Malgré cette situation particulière, nous préavisons favorablement le budget CODEMS des investissements 2018.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

Aucune intervention n'est demandée. La discussion est close et le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les investissements 2018 pour la CODEMS sont approuvés à l'unanimité.

2.2.2 Investissements 2019

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour la Commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames, Messieurs,

Les investissements de 2019 sont de Fr. 62'300.-- à la charge de notre Foyer et de Fr. 16'680.-- à la charge de la CODEMS au travers des frais financiers de la région.

L'amortissement, calculé à raison de 15 %, se monte à Fr. 9'345.-- et les intérêts au taux de 2 % sont de Fr. 1'246.--. La charge annuelle se monte à Fr. 10'591.--.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce budget global de Fr. 78'980.-- se décompose de la manière suivante :

- Fr. 16'680.-- pour la partie CODEMS
- Fr. 62'300.-- pour la partie du Foyer St-Vincent

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler et nous préavisons favorablement ce budget global et indispensable des investissements 2019.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

Aucune intervention n'est demandée. La discussion est close et le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les investissements 2019 sont approuvés à l'unanimité.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Vincent.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

M. Paul-Henri Donzallaz :

Les totaux se montent à :

| | |
|--------------------------|--|
| Le fonctionnement | : Fr. 1'945'241.40 de charges et les produits à Fr. 1'799'902.-- |
| Les investissements 2018 | : Fr. 196'000.-- de charges |
| Les investissements 2019 | : Fr. 78'980.-- de charges |
| Total des charges | : Fr. 2'220'221.40 |
| Total des produits | : Fr. 1'799'902.-- |
| Excédent des charges | : Fr. 420'319.40 |

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz.

Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis, le Conseil général approuve les budgets de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

3. Budget 2019 de la commune .-

3.1 Budget de fonctionnement 2019 de la commune de Vuadens :

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le Conseil communal vous soumet le budget de fonctionnement 2019 pour approbation. Les principaux résultats du budget 2019 sont les suivants :

- une perte présumée du compte de fonctionnement de Fr. 79'117.60, soit 0.9 % du total des produits.
 - une augmentation de charges nettes par rapport au budget 2018 de 0.29 %
 - une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2018 de 0.58 %
- soit un total des charges estimées à Fr. 10'288'114.-- et des revenus attendus pour Fr. 10'208'996.40.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement 2019 de la commune de Vuadens, présenté en séance du Conseil général du 28 novembre 2018.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité lors de deux séances avec la Commission financière, ainsi que pour le soin apporté aux réponses écrites à nos 40 questions.

Ce budget présente pour la 2^{ème} année consécutive un excédent de charges de Fr. 79'117.60, soit un dépassement de 0.90 % du total des produits.

Ce déficit est notamment provoqué par l'augmentation régulière, année après année, des charges liées lesquelles représentent plus de 48 % des charges effectives.

Toutefois, nous relevons la situation suivante sur les 3 dernières années :

- 2016 :
 - bénéfice budgétisé : Fr. 1'695.20
 - bénéfice effectif : Fr. 1'492'857.95

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

- 2017 :
 bénéfice budgétisé : Fr. 66'547.30
 bénéfice effectif : Fr. 803'243.49
- 2018 :
 perte budgétisée : Fr. 107'624.37
 bénéfice effectif escompté de plusieurs centaines de milliers de francs.

Cette évolution entre le budget et les comptes nous incite à appeler de nos vœux l'établissement de budgets annuels plus proches de la réalité.

Enfin, nous invitons le Conseil communal à prendre en considération les conséquences financières des importants investissements sur les prochains exercices, eu égard notamment aux incidences de la réforme fiscale PF 17 pour notre commune.

Nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement 2019.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs, chers/chères collègues,

Nous avons une question concernant un point précis du budget situé dans le compte "Enseignement et formation", plus précisément encore concernant les activités sportives et culturelles prévues à l'école de Vuadens :

Depuis cette année, la participation des parents aux frais scolaires n'est plus possible et le montant qui était d'environ Fr. 25'000.-- n'apparaît effectivement plus dans le budget 2019 sur la position 21.433.0. A ma connaissance, la décision concernant la participation du canton pour ces activités est encore en suspens.

Nous nous demandons alors si le montant à disposition de l'école pour ces activités est resté le même ou s'il a été revu à la baisse, et si ce n'est pas le cas, comment sont compensés les Fr. 25'000.-- de participation des parents aux frais scolaires.

Réponse de Mme Alexandra Clerc.

Effectivement, nous n'avons rien prévu dans le budget pour pallier à ce manque de Fr. 25'000.--. Nous attendons une décision du Grand Conseil ce printemps : soit nous aurons une subvention de Fr. 75.-- par élève, soit les fournitures scolaires seront prises en charge entièrement par le canton. La décision doit tomber au printemps, d'où volontairement rien n'apparaît dans le budget.

Le CO a déjà pallié sur cette entrée de Fr. 75.-- par élève, mais pour l'instant nous ne savons rien.

De toute façon il y aura quelque chose, soit au niveau des fournitures (qui seront entièrement prises en charge par le canton), soit Fr. 75.-- par élève.

Concernant les activités, nous n'avons rien changé. Pour l'année prochaine, nous avons diminué les journées de ski pour l'école primaire qui se feront sur 2 journées au lieu de 3, simplement parce qu'il y a eu le cirque cette année. Comme il y a déjà eu déjà beaucoup de journées, on ne pouvait pas en faire plus pour que les enfants aient toujours un nombre de jours à l'école suffisant.

Mme Isabelle Seydoux :

Madame, Monsieur,

Le Mouvement Indépendant a 2 questions concernant le budget :

Point 02.316.0 - Site internet : un montant de Fr. 8'800.-- est prévu.

Est-ce que le Conseil communal envisage de remanier un peu le site internet qui a une présentation un peu vétuste. Est-ce dans ce cadre-là qu'il était prévu de remanier ce site pour le rendre un peu plus actuel. Une suggestion : pouvoir insérer un onglet avec les actualités ou les événements au

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

niveau de la commune pour que les sociétés ou les organisateurs de manifestations puissent mentionner ces événements. Cela permettrait d'avoir une meilleure communication au sein de la commune, sachant que le journal ne paraît qu'à une échéance plus lointaine. Cela permettrait d'avoir des informations plus actuelles. Est-ce que quelque chose est prévu au budget ?

Réponse de M. Paul-Henri Donzallaz.

Dans les Fr. 8'800.-- prévus, sont compris : la maintenance du site, la connexion internet, mais rien n'est prévu pour le dépoussiérage de ce site. Par contre, on pourrait volontiers budgétiser un projet pour l'année prochaine.

Mme Isabelle Seydoux :

Merci pour la réponse.

Nous avons encore une remarque concernant le compte 30.365.0 "Dons aux sociétés à but culturel", et le 34.365.0 "Dons aux sociétés sportives": on souhaitait simplement remercier le Conseil communal. On a bien vu dans le budget qu'un effort avait été fait. Notre demande du 29 novembre 2017 a été prise en considération et nous vous en remercions.

M. Patrick Genoud :

Le budget de fonctionnement comprend une nouvelle ligne sous chiffre 11 concernant la police (des charges pour Fr. 9'000.-- et des revenus pour Fr. 2'000.--), ceci certainement directement en lien avec le nouveau règlement de police mis en vigueur ou en passe de l'être. Il y a 2 solutions pour appliquer ce règlement :

- selon l'Art. 4 du règlement, il est mentionné que le Conseil communal est chargé de son application et il peut engager un agent communal. Il lui fixe un cahier des charges qui doit être appliqué
- selon l'Art. 5, le Conseil communal pourrait également décider d'engager un tiers pour effectuer les tâches de contrôle, surveillance ou perception des amendes.

Si la solution d'un tiers est choisie, c'est le Conseil général qui doit approuver le mandat confié à ce tiers.

Par contre, dans le cas du choix (apparemment qui a été fait) d'engager un agent communal, le Conseil général n'a rien à dire par rapport au cahier des charges : c'est de la responsabilité du Conseil communal. Notre groupe aimerait avoir l'information, ou au moins la connaissance de ce cahier des charges sans qu'effectivement on l'ait à l'approuver, si possible pour la prochaine assemblée.

Réponse de M. Daniel Bovigny :

L'option d'engager un agent communal a été prise. Le cahier des charges pour l'instant n'est pas défini à 100 %, mais en gros on prévoit une vingtaine d'heures par mois, ce qui n'est pas beaucoup (cela correspond à un demi-jour par semaine). Il aurait pour tâche de distribuer des amendes, de contrôler le parage des véhicules afin qu'ils n'exagèrent pas dans la durée des parages au centre du village. L'autre partie serait le contrôle des salles communales lors de locations : remise et reddition des clés. Tout cela doit encore être affiné. Une annonce a été mise sous chiffre dans la Gruyère : quelques personnes ont répondu, et l'engagement est prévu pour le printemps. Dès que le cahier des charges est fixé, on vous le transmettra.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

3.2 Budget des investissements.-

3.2.1 Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps des Sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge - demande de crédit

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents et vous avez pu les consulter. Je passe directement aux coûts et financement.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 40'000.-- avec participation de Fr. 14'388.-- pour la commune de Vuadens.

Financement

Par prélèvement sur les réserves du CSPi La Sionge

Frais financiers

| | |
|-----------------------|----------------|
| Intérêt estimatif 2 % | Pas d'intérêts |
| Amortissement 15 % | Fr. 2'158.20 |
| Charge annuelle | Fr. 2'158.20 |

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 40'000.-- dont Fr. 14'388.-- à charge de la commune.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves du Corps des Sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit pour l'achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps des Sapeurs-pompiers est approuvée par main levée à l'unanimité.

3.2.2 Réaménagement de la route d'accès, secteur "Vers-la-Scie - demande de crédit.-

La parole est donnée à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

M. Christophe Yenni :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez pris connaissance de la demande du Conseil communal pour le réaménagement de la route d'accès, secteur "Vers la Scie".

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Financement

Emprunt bancaire Fr. 120'000.--

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 % Fr. 2'400.--

Amortissement 4 % Fr. 4'800.--

Charge annuelle Fr. 7'200.--

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'accès, secteur "Vers la Scie" :

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mandat légal à l'examen de cette demande de crédit. Suite à l'entretien que nous avons eu avec le Conseil communal, nous avons pris note que cet investissement de Fr. 120'000.-- concerne exclusivement le terrain propriété de la commune. Le financement est prévu par emprunt bancaire, les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 7'200.--.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit pour le réaménagement de la route d'accès, secteur "Vers la Scie", est approuvée par main levée à l'unanimité.

3.2.3. Renouvellement canalisation eau potable, secteur "Le Maupas" - demande de crédit.-

La parole est donnée par M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents et vous avez pu les consulter. Je passe directement aux coûts et financement. Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 230'000.--.

Financement

Prélèvement sur les réserves ou
par emprunt bancaire Fr. 230'000.--

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 % Fr. 4'600.--

Amortissement 4 % Fr. 9'200.--

Charge annuelle Fr. 13'800.--

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

M. Bernard Sudan :

Vu la situation d'urgence pour laquelle aucun montant n'était prévu au budget 2018, la Commission financière a été sollicité durant l'été écoulé. Nous avons donné notre préavis favorable pour cet investissement urgent et nécessaire de Fr. 230'000.-- dont le financement est prévu par prélèvement sur les réserves ou par emprunt bancaire. Les charges annuelles sont estimées à Fr. 13'800.--.

Enfin, s'agissant uniquement de la canalisation en eau potable et non pas de la mise en séparatif avec les eaux usées, aucun crédit d'étude n'a été nécessaire dans ce cas.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable, secteur "Le Maupas" est acceptée par main levée à l'unanimité.

3.2.4. Secteur "Les Combes " - demande de crédit.-

a) Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable

b) Création d'un trottoir Les Combes - La Dola

a) Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu tous les documents et vous avez pu les consulter. Je passe directement aux coûts et financement. Cet investissement est lié à l'investissement du trottoir "Les Combes - La Dola".

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 2'600'000.--.

Financement

| | |
|---|------------------|
| Prélèvement sur les réserves ou par emprunt bancaire | Fr. 2'600'000.-- |
|---|------------------|

Frais financiers

| | |
|-----------------------|---------------|
| Intérêt estimatif 2 % | Fr. 52'000.-- |
|-----------------------|---------------|

| | |
|-------------------|-----------------------|
| Amortissement 4 % | <u>Fr. 104'000.--</u> |
|-------------------|-----------------------|

| | |
|-----------------|----------------|
| Charge annuelle | Fr. 156'000.-- |
|-----------------|----------------|

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit concernant la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "Les Combes".

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 2'600'000.--, dont le financement est prévu par prélèvement sur les réserves ou emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 156'000.--.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Juste une question concernant une hypothèque de Fr. 2'600'000.--. Est-ce que la commune pourrait bénéficier d'un taux négatif ?

Réponse de M. Paul-Henri Donzallaz :

La question a été discutée avec la Commission financière pour l'obtention d'un taux négatif. Actuellement, la Banque Cantonale n'a pas ce produit dans sa panoplie. L'UBS pourrait entrer en matière, et il faut que l'on prenne contact avec eux pour des investissements antérieurs qui ont été financés par des liquidités, et pour lesquels on pourrait maintenant obtenir un emprunt. Les discussions datent de la semaine passée et pour l'instant aucun contact n'a été pris, mais la question va être posée.

M. Vincent Genoud :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais une question d'ordre technique suite aux dernières esquisses reçues de M. Richert sur le tracé de ce trottoir. Le plan n° 4, qui décrit la partie trottoir depuis la ferme des Combes vers le village, on a une zone orange qui concerne la route décalée. Le trottoir commence du côté ruisseau et ensuite prend un impact sur les propriétaires en face de la zone verte qui est le trottoir biaisé. Pourquoi ne garde-t-on pas le trottoir en continu sur le bord du ruisseau plutôt que de prendre un impact sur un terrain privé que l'on devra acheter au propriétaire en décalant la route ?

Réponse de M. Christophe Yenni :

Selon le schéma, le trottoir continue aux abords du ruisseau. Il y a un décalage par rapport aux distances que l'on doit respecter par rapport au ruisseau : c'est le critère. La partie orange : cela représente les aménagements prévus pour réduire la vitesse sur ce tronçon. On parle de rétrécissements ponctuels tels que ceux décidés et acceptés pour le secteur "Le Bugnon - Le Rialet". C'est le même genre d'aménagements pour réduire la vitesse.

M. Vincent Genoud :

Il y a un achat de terrain aux propriétaires des parcelles 1168 et 1170 ?

M. Christophe Yenni :

Des emprises sont effectivement prévues sur une bonne partie du tronçon.

M. Jean-Luc Thomas relève que ce n'était pas vraiment le sujet de cet article, car le Conseil général doit au préalable voter le crédit pour la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable. Ensuite on parlera du trottoir, mais il ne sera pas nécessaire de revenir sur le sujet après. L'intervention a été comprise.

La parole n'étant plus demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit pour la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "Les Combes" est acceptée par main levée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

b) Création d'un trottoir Les Combes - La Dola

La parole est donnée à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

M. Christophe Yenni :

Le Conseil communal vous a fait parvenir les documents afin de vous informer sur la demande de crédit d'investissement.

Financement

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Emprunt bancaire | Fr. 750'000.-- |
| <u>Frais financiers</u> | |
| Intérêt estimatif 2 % | Fr. 15'000.-- |
| Amortissement 4 % | <u>Fr. 30'000.--</u> |
| Charge annuelle | Fr. 45'000.-- |

Ce projet est étroitement lié avec le projet précédent.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit demandé concernant la création d'un trottoir, secteur "Les Combes - La Dola".

Malgré les explications du Conseil communal, nous sommes quelque peu surpris de l'importance de cette demande de crédit, en comparaison avec d'autres secteurs de la commune.

De plus, nous sommes d'avis que la direction des travaux auraient dû être confiée à un seul et unique bureau d'ingénieurs pour la réalisation de la mise en séparatif et renouvellement d'eau potable, secteur "Les Combes" (Fr. 2'600'000.--) et pour la création du trottoir, objet de la présente demande. Cela aurait facilité la coordination des travaux et les responsabilités. Un effet positif aurait également été ressenti sur les honoraires. Aussi, nous invitons le Conseil communal à considérer à titre exceptionnel cette double attribution de la direction des travaux. Le financement de cet investissement de Fr. 750'000.-- est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 45'000.--.

Tenant compte des remarques qui précèdent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit pour la création d'un trottoir "Les Combes - La Dola" est acceptée par main levée à l'unanimité.

3.2.5. Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "La Moilletta" - demande de crédit d'étude.-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

M. Sébastien Meyer :

Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents et vous avez pu les consulter. Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de Fr. 80'000.--.

Financement

Prélèvement sur les réserves ou par

| | |
|------------------|---------------|
| Emprunt bancaire | Fr. 80'000.-- |
|------------------|---------------|

Frais financiers

| | |
|-----------------------|--------------|
| Intérêt estimatif 2 % | Fr. 1'600.-- |
|-----------------------|--------------|

| | |
|-------------------|---------------|
| Amortissement 4 % | Fr. 12'000.-- |
|-------------------|---------------|

| | |
|-----------------|---------------|
| Charge annuelle | Fr. 13'600.-- |
|-----------------|---------------|

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'étude de Fr. 80'000.-- n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part. Son financement est prévu par prélèvement sur les réserves ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 13'600.--.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. La demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "La Moilletta" est approuvée par main levée à l'unanimité.

3.2.6. Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, secteur "Bois-du-Pâquier" - demande de crédit d'étude.-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents et vous avez pu les consulter. Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de Fr. 70'000.--.

Financement

Prélèvement sur les réserves ou par

| | |
|------------------|---------------|
| Emprunt bancaire | Fr. 70'000.-- |
|------------------|---------------|

Frais financiers

| | |
|-----------------------|--------------|
| Intérêt estimatif 2 % | Fr. 1'400.-- |
|-----------------------|--------------|

| | |
|-------------------|---------------|
| Amortissement 4 % | Fr. 10'500.-- |
|-------------------|---------------|

| | |
|-----------------|---------------|
| Charge annuelle | Fr. 11'900.-- |
|-----------------|---------------|

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

4. Règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions - demande d'approbation .-

La parole est donnée à M. Patrick Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu les documents, le message du Conseil communal ainsi que le règlement concernant la demande d'approbation pour le règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Le Conseil communal recommande d'approuver ce règlement.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Patrick Telfser et ouvre la discussion.

Aucune remarque n'étant formulée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions est approuvé par main levée à l'unanimité.

5. Réseau Santé et Social de la Gruyère - demande d'approbation des statuts .-

La parole est donnée à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu les quelques informations concernant ces approbations des statuts. Principal point : le passage à 80 millions pour la limite d'endettement afin de se mettre en conformité pour les futurs EMS que le Réseau Santé et Social devra construire prochainement, particulièrement à Bulle. Sinon, il y a fort peu de changements.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion.

Aucune remarque n'étant formulée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère sont approuvés par main levée à l'unanimité.

6. Planification financière 2018 - 2022 - présentation et discussion .-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames, Messieurs,

Comme mentionné dans le texte accompagnant les données extraites des années 2013 à 2017, la planification financière présente une analyse prévisionnelle sur 5 ans.

Avec les données à notre disposition, il nous est difficile de prévoir l'évolution sur la 4^{ème} et la 5^{ème} année. L'expérience ainsi cumulée depuis la conception de cet outil confirme que les 2 dernières années de la prévision présentent des résultats exagérés, mais il nous indique également qu'une

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

péjoration de nos résultats couve sous les investissements que nous avons presque l'obligation de concéder.

Nous devons rester attentifs à l'évolution de nos dépenses tout en nous préoccupant de rendre attractive notre commune afin de ménager nos recettes fiscales principalement.

Un renseignement reste toutefois positif : les résultats des exercices 2013 à 2017 nous ont permis de réaliser des amortissements conséquents de l'ordre de 3.9 millions et ont contribué à la réduction de la dette par habitant.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune. Compte tenu de l'évolution plus rapide des charges de fonctionnement que des revenus, la marge nette d'autofinancement sera négative dès 2020. Les investissements devront être quelque peu freinés dès cette date.

Nous relevons que ce plan financier ne prend pas en compte l'influence de la réforme fiscale 17. Cette réforme aura des conséquences financières importantes pour notre commune en matière d'imposition des sociétés.

La Commission financière

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

7. Commission de l'énergie - élection d'un membre .-

M. Jean-Luc Thomas :

Suite à la démission de M. Jonas Ottiger, une place est vacante au sein de cette Commission. Le groupe Parti Socialiste propose la candidature de M. Emmanuel Romanens. Le groupe Socialiste regrette le départ de M. Ottiger qui a rejoint un poste de RH au sein de la multinationale Nestlé à Dubaï.

La personne proposée pour le remplacer est connue par presque tous les membres du Conseil général. Il s'agit bien de M. Romanens qui a siégé au Conseil communal pendant quelques années.

Par son énergie, M. Romanens apportera son savoir-faire dans cette Commission éponyme.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Emmanuel Romanens est élu en qualité de membre de la Commission d'énergie.

Félicitations !

8. Commission Vuadens demain - rapport suite au sondage .-

La parole est donnée à Mme Sandy Maillard.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Mme Sandy Maillard :

Chers/chères collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création la Commission Vuadens demain s'est attelée à mener un projet principal : l'élaboration, la diffusion et la récolte de ce fameux sondage qui aura tant fait parler de lui.

Jugé démagogique par certains, carrément inutile et provoquant par d'autres, il aura apparemment tout de même semblé bénéfique à quelque 150 citoyennes et citoyens de notre village, dont font bien évidemment partie toutes et tous, les Conseillers généraux et communaux, je n'ai aucun doute là-dessus. J'insiste aussi sur le fait que les résultats de ce sondage ne devraient pas être tenus pour caducs par nos autorités communales.

Ils ont donc été distribués tout d'abord dans le bulletin communal; il aurait été plus agréable de le trouver par exemple au centre dudit bulletin pour pouvoir plus facilement l'en détacher. Mais c'est un détail me direz-vous sûrement. Puis sous forme de tout-ménage. Quant au projet du sondage en ligne, il n'a pas abouti pour des raisons inconnues et indépendantes de la volonté de notre Commission. Nous avons enfin mené une petite action en allant à la rencontre de nos concitoyens le samedi 29 septembre dernier à la déchetterie et au centre du village.

Malgré quelques retours plus virulents, la plupart des participantes et participants ont salué la démarche de notre Commission soulignant l'écoute dont nous avons fait preuve en donnant la parole à celles et ceux qui sont le plus directement concerné-e-s par les décisions des autorités, parfois en décalage avec la volonté populaire comme nous l'ont montré les résultats du sondage.

Le but d'une telle entreprise n'est pas d'accuser, mais de jeter les bases des futures actions de nos élu-e-s, de nos futures actions, en prendre de la graine comme le dit l'expression, s'en inspirer avec gratitude pour planter des arbres plutôt que de juger avec orgueil.

Voici donc un aperçu de quelques idées saillantes pour vous donner matière à réfléchir avant que la Commission ne traite les résultats plus en détail :

- mise à disposition de la grande salle communale pour des événements, manifestations, expositions, spectacles, etc.. d'artistes de la région, voire mise sur pied d'une saison culturelle
- ouverture de la salle de sport le week-end selon des horaires définis
- création d'un petit parc avec des bancs, des tables de pique-nique, des arbres, des fleurs, une fontaine, un étang, bref un espace vert au centre du village en lieu et place du poids public et des places de parc, avec une place de jeux attractive comme un skate-parc par exemple
- mise sur pied d'un marché de produits locaux et artisanaux à fréquence mensuelle aussi par exemple
- construction de trottoirs entre Vuadens et Bulle et Vuadens et Vaulruz et à l'intérieur du village à la place des piquets blancs
- limitation de la vitesse à 20 ou 30 km/h dans les quartiers résidentiels, par exemple au Dally, sur la route des Colombettes depuis le garage Andrey
- création de pistes cyclables
- mise sur pied d'un petit bus de ramassage scolaire pour les maisons excentrées afin de limiter le nombre de voitures aux abords de l'école.

Bref, autant d'exemples de préoccupations de nos citoyennes et citoyens et j'en suis absolument certaine de nos Conseillères et Conseillers généraux et communaux.

Nous pouvons encore relever les soucis majeurs de nos habitants dont l'ordre d'importance consiste en la sécurité piétonne, la mobilité douce et l'aménagement du territoire.

Parmi les points positifs de notre village, ont été mentionnés

- la proximité et la diversité des services et commerces, notamment le bureau de poste et les commerces artisanaux
- la proximité avec Bulle, facilement accessible en transports publics
- la proximité avec l'autoroute et donc d'autres grandes villes comme Fribourg ou Vevey
- une école de qualité

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

- le calme
 - la proximité avec la nature
- et j'en passe.

Dans les points à améliorer : le Conseil général n'y figure pas encore, puissions-nous en être préservés. On peut citer

- l'aménagement des routes, trottoirs, piste cyclables, chemins pédestres et pour poussettes
- les constructions immobilières
- l'aménagement de la place au centre du village
- et pour l'anecdote mais qui n'en est pas vraiment une, le taux d'impôts.

Pour clore ce retour, j'aimerais mettre en évidence un élément que les participantes et participants au sondage ont relevé avoir particulièrement à cœur : le souhait que le village reste un village avec un esprit villageois (pardonnez-moi la redondance) mais un village où il fasse bon vivre, où les gens ont encore plaisir à prendre le temps de se rencontrer (et pour cela, il faudrait peut-être une place qui puisse précisément les accueillir et des manifestations qui leur donnent l'occasion de se rencontrer), où les immeubles et autres constructions arrêtent de se bâtir à tout va, où les champs et les endroits de verdure soient conservés. Autant de souhaits que nous avons le pouvoir de réaliser dès à présent, pour autant que nous en montrions la volonté.

Je vous remercie de votre attention

M. Jean-Luc Thomas remercie Mme Sandy Maillard pour le résumé du sondage.

9. Divers .-

La parole est donnée à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 2 mai 2018, plusieurs personnes et groupes ont posé des questions au Conseil communal.

- Concernant la situation du Foyer, plusieurs groupes et M. Christian Levrat en particulier ont demandé un rapport. M. Paul-Henri Donzallaz a fait part un peu de la situation en début de séance.

Lors de la mise au concours du poste de directeur/directrice du Foyer St-Vincent de Vuadens, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et Président du Réseau Santé et Social de la Gruyère a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements de Vuadens et Sâles pour 2020. Cette exigence découle d'un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la loi Senior+, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère ainsi que le concept régional d'accompagnement de la personne âgée.

La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle pour le district de la Gruyère. M. Philippe Zurlinden a été engagé en tant que directeur des foyers de Vuadens et Sâles. Il est chargé de mettre en place le volet opérationnel de la fusion et de mettre en œuvre les synergies.

L'infirmière-cheffe et l'intendante sont déjà opérationnelles sur les 2 sites. Il en sera de même pour l'administration et la comptabilité. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier le rapprochement, je devrais dire la fusion avec le Foyer St-Joseph de Sâles et notre Foyer. Il est constitué de représentants de Vuadens, de Sâles et de la commune de Vulruz étant donné que celle-ci fait partie prenante dans l'exploitation du Foyer de Sâles. Le directeur y est intégré. Ce groupe de travail est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la future fusion.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Le Conseil communal a mandaté le bureau Serdaly & Ankers afin de présenter le rapport demandé. Ce bureau connaît bien la situation des foyers de la Gruyère puisqu'il collabore étroitement avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère pour le futur des homes. Le rapport demandé au bureau Serdaly & Ankers devrait nous parvenir d'ici à la fin de l'année. Il sera transmis aux membres du Conseil général dès que nous en serons en possession.

- M. Michel Sudan désirait des renseignements sur l'entreprise Bumotec - Starrag :
L'entreprise Starrag Vuadens SA doit, comme toute autre entreprise remplir une déclaration d'impôts chaque année qui est transmise au Service cantonal des contributions de Fribourg. Suite à la taxation, nous recevons une copie de cet avis sur lequel nous nous basons pour facturer l'impôt communal. Le siège de Starrag Vuadens SA - Bumotec a été transféré à Vuadens en 2017. De ce fait, ce n'est que dès la taxation 2017 que nous connaissons l'impôt de cette société. Actuellement, nous n'avons pas encore reçu l'avis de taxation 2017 de la part du Service cantonal des contributions. Par contre, nous encaissons la contribution immobilière et toutes les autres taxes.
- M. Fabrice Brodard déplorait au nom du groupe PS l'inertie du projet Valtraloc :
Le projet Valtraloc a été déposé dans les différents services de l'Etat à Fribourg dans le courant du mois de septembre dernier pour l'examen préalable.
Le 10 octobre, nous avons rencontré avec le bureau CSD, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) à Fribourg. Différents aspects du projet ont été évoqués. Nous attendons le retour du dossier avec les commentaires éventuels des instances cantonales, mais nous ne savons pas quand nous le recevrons. Aucune échéance ne nous a été donnée.
Par contre, le projet Valtraloc a reçu l'approbation du comité de Mobul lors de ses dernières séances.
Un échéancier a été établi; pourrions-nous le tenir ? Si oui, un crédit d'investissement vous sera peut-être demandé au printemps ou l'automne et une présentation du projet sera alors agendée avant les séances.
- Le Conseil communal a mandé une architecte paysagiste, Mme Oppliger de la Société SOAP afin de nous fournir des réflexions pour le futur de la place du village en prenant en compte le maintien ou l'abandon du poids public. Elle nous proposera également des idées pour la Place de la Gare et les transports publics fribourgeois (TPF) seront associés à la réflexion.
- Nous pouvons apporter une réponse positive à M. Dominique Ropraz concernant le futur trottoir du Dally vers Bulle :
La Ville de Bulle a présenté un projet pour le trottoir en question via un bureau d'architectes. Ce trottoir se réalisera sur le territoire de la commune de Bulle du côté droit en direction de l'arsenal. Cette réalisation entrera dans le cadre du réaménagement de la rue de Vevey. La commune de Vuadens devra étudier la prolongation du trottoir du Dally en direction de Bulle jusqu'à la propriété de M. Michel Tercier qui est en limite du territoire bullois.
- Le Pré de la Cure :
Nous avons acquis les 2 parcelles du terrain du Pré de la Cure devant notaire le 22 août dernier. Le mandat d'études parallèles (MEP) a débuté : un collège d'experts a été mis en place, et 3 bureaux d'architecture ont présenté leurs projets le 9 octobre dernier. Après discussion, il leur a été demandé d'affiner leur projet et une nouvelle rencontre est prévue en début d'année pour désigner le lauréat.
- Une demande de rénovation et d'agrandissement des terrains du stade des Colombettes a été formulée par le FC Vuadens. Le comité du FC a sollicité une entrevue avec le Conseil communal pour discuter de la rénovation et de l'agrandissement des surfaces de jeu du stade des Colombettes.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Au vu de la complexité du sujet (nouveau plan d'aménagement local en consultation, mise en zone de terrains, nouvel accès etc.), il a été proposé la création d'un groupe de travail comprenant des membres du Conseil communal et des membres du comité du FC.

- Le défibrillateur communal sera posé à l'entrée de cette salle à l'extérieur prochainement.

Voilà les informations que je pouvais vous donner.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion

La parole est donnée à M. Christian Levrat :

Merci M. le Président, merci M. le Syndic,

J'aimerais revenir sur le Foyer, d'abord pour vous remercier de cette réponse, pour vous remercier aussi d'avoir pris toutes les requêtes faites lors du dernier conseil général au sérieux. J'ai le sentiment que c'est effectivement une bonne approche que d'avoir donné un mandat à une société extérieure, d'autant plus une société expérimentée.

Même si on avait souhaité des réponses pour cette séance, il me paraît préférable d'avoir quelque chose de fondé, de posé et réfléchi dans le courant des mois à venir. Donc j'aimerais vous remercier et vous féliciter pour cette approche. Je suppose que ce mandat externe a pour objectif d'accompagner le processus de fusion, d'auditer le fonctionnement du Foyer et de proposer ici ou là des améliorations. Dans la mesure du possible, je souhaiterais que le Conseil communal ou le nouveau groupe de pilotage qui sera mis sur pied avec Sâles s'attarde aussi à la gouvernance du Foyer, pas seulement à la direction mais à la manière dont le Foyer est ancré dans la Commission et dans les 2 conseils communaux, et dans le Conseil général respectivement l'Assemblée communale à Sâles de manière à ce que l'on ait une structure qui soit claire et que les compétences des uns et des autres soient clarifiées à cette occasion. Je suppose que cela va être le cas, mais c'est le genre de choses qui vont probablement mieux en les disant clairement : on a là l'occasion d'un nouveau départ qu'on devrait saisir pour mettre les choses sur la table et clarifier les compétences de tout le monde.

Encore une fois merci et j'attends avec impatience ce rapport d'audit.

La parole est donnée à Mme Sandy Maillard :

Tout d'abord, en réaction à ce que M. le Syndic a dit par rapport au mandat qui va être délivré pour l'étude d'un projet de la Place du Village : la Commission "Vuadens demain" se fera un plaisir de vous communiquer toutes les remarques reçues de la part des participants au sondage au sujet de cette Place du Village et de la Place de la Gare. On espère qu'il en sera pris bonne note.

La parole est donnée à Mme Sandy Maillard :

Cette année, nous avons célébré un anniversaire tout particulier, celui des mille ans de notre village. Si la médiéviste que je suis s'est réjouie des festivités organisées à cette occasion, plus spécialement de la présence de la compagnie des Tours qui offre un accès privilégié car réaliste à la période du moyen âge tardif, mon âme de littéraire ne peut pas partager ce sentiment. La plaquette historique fait l'objet de mon souci, vous l'aurez peut-être compris. Un détail me direz-vous dans la gestion de notre si grande commune, et pourtant. Cette question est étonnamment représentative du fonctionnement de cette dernière. Ce n'est pas tant sur le fond de ce livre que j'ai quelques réserves mais sur la forme et le contexte de production. Celles et ceux d'entre vous qui l'auront juste feuilleté n'auront bien sûr pas remarqué les nombreux défauts de fabrication. Je ne citerai pour exemple que la coupe des pages ou les tâches d'encre, mais qui est intéressé par le détail pourra sans autre s'adresser au libraire et imprimeur de notre village, et surtout le nom de l'imprimeur.

En effet, qui l'aurait lu aurait trouvé étrange que son imprimerie soit basée hors canton, alors même que nous avons dans notre propre commune d'honnêtes citoyens payant fidèlement leurs impôts,

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

qui exercent cette même profession dans des entreprises fribourgeoises, donc locales, citoyens qui auraient été prêts à faire un prix comme l'on dit vulgairement, pour réaliser un travail d'une qualité nettement supérieure.

Seulement, il n'y a eu aucun appel d'offres. Pas très professionnel mais on peut encore leur pardonner une certaine urgence. Mais ce que l'on ne peut pas leur pardonner en revanche, c'est de ne pas avoir vérifié où l'imprimeur mandaté, bien qu'ayant sa raison sociale à Bevaix dans le canton de Neuchâtel, imprimait effectivement les plaquettes en France.

Une tendance actuelle dans notre cher pays et chez nos Conseillers fédéraux apparemment. Vous imaginez bien que la libérale que je suis, mais puis-je encore m'affubler de cette étiquette quand ce terme se réclame de plus en plus du capitalisme que de l'humanisme ne peut s'outrer de cette décision. En revanche, la personne sensible à la question de la production et de la consommation locale, oui.

Enfin, ceci est peut-être encore un détail : même si je ne suis pas procédurière, je crois qu'il aurait été souhaitable que les premières et premiers élus législatifs de notre commune reçoivent un exemplaire de la plaquette à titre personnel, si ce n'est par gratitude pour service rendu, au moins en guise de geste symbolique.

Ma prise de parole se veut donc une question qui se décline en plusieurs : pourquoi ne pas avoir procédé, encore une fois comme une véritable entreprise, en faisant un appel d'offres, une comparaison des prix, le choix du meilleur et non du moins pire ? Et pour quel montant les plaquettes ont-elles été imprimées ?

Ce n'est qu'un livre me direz-vous ! Mais quand on sait la véritable valeur du livre, tout ce qu'il a permis de conserver, de transmettre, de communiquer et toutes les crises par lesquelles il est passé, auxquelles il a survécu, on se dit que c'est une belle métaphore de la vie, des relations humaines, des affaires d'une commune.

Que cette question du livre à l'effigie de l'histoire de Vuadens serve d'exemple supplémentaire à ce qu'un jour communication et transparence soient enfin des mots d'ordre dans notre commune.

Je vous remercie de votre écoute.

La parole est donnée à M. Emmanuel Déforel :

Chers/chères collègues,

Dans les divers de notre dernière séance du printemps, notre groupe a demandé la constitution d'une association ou d'un groupe d'entreprises actives dans notre commune. Etant donné que cette assemblée doit se prononcer sur cette proposition, pourquoi ne figure-t-elle pas au tractanda de ce soir ?

Réponse de M. Jean-Luc Thomas :

Je suis un peu surpris de la question. Le bureau en a discuté dans le cadre du bureau du Conseil général, et on a demandé des précisions concernant cette demande. Le bébé est reparti vers d'autres cieux, c'est-à-dire vers la Commission "Vuadens demain" qui va faire peut-être des propositions d'ici la prochaine assemblée.

La parole n'est plus demandée.

Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Après ce débat, M. Jean-Luc Thomas clos cette 7^{ème} séance du Conseil général sans oublier de remercier le Conseil communal pour son travail sur le budget 2019, les membres du personnel administratif en particulier Mme Margueron pour son travail de préparation pour cette séance, et à vous chers membres du Conseil général, je vous remercie de votre participation, vous souhaite une agréable fin de soirée, et de conviviales fêtes de fin d'année. Bonheur et santé pour l'année 2019 !

La séance est levée à 20h48.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :


Véronique Margueron

Le Président :


Jean-Luc Thomas